

Le Barzaz Bro-Leon est le titre du livre dans lequel devaient être publiés les chansons en breton lauréates d'un concours organisé par le vicaire Jean-Marie Perrot en 1906 dans l'hebdomadaire *Le Courrier du Finistère*, au lectorat largement rural et paysan. Cette anthologie devait venir combler l'absence de publication de chansons du Léon (Le Léon est le nom d'un ancien évêché situé dans le Nord-Ouest de la Bretagne mais aussi de la zone géographique où est parlé un dialecte breton, le léonard).

Le concours a connu plusieurs éditions dont les dates d'appel dans *Le Courrier du Finistère* sont le 9 juin 1906 (avec un rappel le 21 juillet 1906), le 13 juillet 1907 et le 24 juillet 1909. Si le premier appel demande uniquement un répertoire de chansons issues de la tradition orale (pas de chansons imprimées) transmises de générations en générations, les appels suivants demandent également des chansons contemporaines voire des proverbes, contes et morceaux inédits dans la troisième édition du concours.

Cette collecte est restée par la suite quasiment inexploitée : quelques très rares pièces ont été publiées dans des journaux ou des revues bretonnantes ou bilingues mais l'anthologie envisagée par Jean-Marie Perrot n'a jamais vu le jour.

Regroupant en théorie uniquement des chansons, le fonds contient en pratique bien d'autres genres littéraires issus de la tradition orale (les chansons représentant tout de même 88,7 % du répertoire). Se cantonnant normalement aux frontières du Léon, il déborde en réalité sur l'ensemble du Finistère jusqu'aux franges des Côtes-d'Armor (93,7 % de contributions issues du répertoire du Léon, p.67). L'histoire du fonds et les multiples manipulations qu'il a subies tout au long du siècle écoulé expliquent qu'il apparaisse aujourd'hui tronqué de certaines pièces mais également enrichi par des documents postérieurs aux éditions du concours du Barzaz Bro-Leon.

Le fonds « Barzaz Bro-Leon » tel qu'il a été prêté au CRBC par Youenn Caouissin (rendu depuis 2012), fils de Herri Caouissin, est constitué des 1100 documents envoyés par les participants à ce concours (ce décompte ne tient pas compte des courriers accompagnant les envois ; les compilations de proverbes ou devinettes ont été considérées globalement, chacune d'entre elles ne comptant que pour une seule pièce), ainsi que d'autres documents envoyés après concours à Jean-Marie Perrot. Ces documents sont des chansons de tradition orale (qui ont parfois fait l'objet de collectes, comme l'a fait Marie Boisanger) et des compositions personnelles (cas de Marie-Anne Abgrall) écrites en breton mais aussi en français, ainsi que des devinettes, des prières, des contes, des anecdotes et des proverbes, fournis par plus de 150 particuliers qui ont envoyé chacun entre une et soixante-neuf pièces. Les documents ne correspondent pas tous à un envoi suite au lancement du concours, mais il est souvent difficile de faire la part entre les contributions qui ont été envoyées par les participants et les pièces qui ont été rajoutées ou recopiées par la suite. Sur les 1100 documents, 927 correspondent aux liasses contenant les envois par communes tels qu'ils ont été réunis par Herri Caouissin entre 1972 et 1976. Les 184 restants sont constitués de pochettes non classées qui regroupent pour certaines des réponses aux concours qui n'ont pas été répertoriés, parfois par manque d'indications concernant la provenance géographique; de plusieurs cahiers contenant des pièces recopiées par Jean-Marie Perrot, le document original ayant parfois été conservé. Les pièces éparpillées ont été reclassées lorsqu'une indication de localisation permettait de le faire, ce qui a été réalisé pour 36 chansons. En définitive, la proportion de textes au statut incertain concerne une faible minorité par rapport à l'essentiel du fonds, constitué de près de 1000 pièces qui ont pu être classées par communes d'origine des envois.

L'essentiel des documents datés se situe en 1906 et en 1907, ce qui correspond aux deux premières éditions du concours. Les dates sont rarement indiquées à la fin des chansons. On les retrouve plus souvent dans les courriers qui accompagnent les envois et surtout grâce au cachet postal lorsque les enveloppes ont été conservées.

Il s'agit de l'unique collecte de chansons en France de grande ampleur qui ait été réunie par le biais d'un concours. L'analyse du Barzaz Bro-Leon apparaît donc très riche d'enseignement tant pour la connaissance du répertoire chanté de Basse-Bretagne que pour l'histoire de la collecte, en Bretagne et ailleurs.

A la mort de Jean-Marie Perrot en 1943, son testament désigne Herri (Henri) Caouissin, son ancien secrétaire, comme son légataire universel. C'est donc lui qui hérite du fonds (p. 42).

Tel qu'il nous a été parvenu, le fonds paraît avoir été classé – ou peut-être reclassé – par Herri Caouissin.